



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demander une attestation d'honorabilité en tant qu'assistant(e) maternel(le)

Accéder au Service en ligne

Vous êtes concerné par la demande d'attestation d'honorabilité **uniquement si vous travaillez dans les départements suivants** : Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Eure-et-Loir, Gironde, Ille-et-Vilaine, Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Haute-Saône, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vendée, Essonne, Hauts-de-Seine, Val d'Oise.

L'attestation d'honorabilité est un document qui garantit que vous n'avez pas de condamnation vous empêchant de travailler auprès de mineurs, inscrite sur votre bulletin n°2 du casier judiciaire et ou au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV).



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R71158>